



# Association Syndicale Libre des Propriétaires du Domaine du Bois de Chartres

Commission patrimoine non bâti

## Entretien du Bois saison 2012/2013

Présents : Mme BOUINEAU (32), M. CALISTO (57), Mme COULOMME-LABARTHE (27), M. GERARD (15), M. JACQUET (37), M. JORIGNÉ (7), M. LAGUIONIE (24), M. LATASTE (39), M. MARBACHER (33), M. MEZIANE (78), M. REDON (52), M. TODERO (22).

Excusés : M. SEGERAL (5), M. LOBRE (74)

Les propriétaires désireux d'effectuer des coupes de bois ou de s'informer sur celles-ci étaient conviés à venir s'exprimer le samedi 17/11/2012

Le secrétaire de l'ASL, rappelle le statut de la parcelle n°1424 : propriété indivise entre les propriétaires, gérée par l'ASL.

### Bilan 2011-2012 :

Les règles édictées sont rappelées. Les propriétaires désireux de préserver le patrimoine commun mais conscients de la nécessité d'entretenir celui-ci s'entendent sur les règles suivantes.

- Le bois qui sera extrait de la parcelle n°1424 sera uniquement :
  - Issu d'arbres morts en place ou couchés
  - ou d'arbres vivants couchés, gênants ou dangereux
- L'abattage:
  - est interdit dans tous les autres cas sauf éventuellement pour éclaircir des bouquets de châtaigniers
  - est strictement prohibé pour les chênes.
- Les branchages résultant des coupes seront soit évacués, soit brûlés par petits tas sur des lieux dégagés et sous surveillance.
- Les coupes ne seront pratiquées que par les propriétaires et pour leur propre utilisation.

Les coupes envisagées l'an passé ont été pratiquées. Certaines coupes ont été peu exploitées, d'autres ne sont pas terminées et seront donc continuées cette saison.

### Etat de la forêt :

Comme les années précédentes, après déplacement sur le terrain, nous constatons que la ressource en bois de chauffage n'est pas encore épuisée : il y a encore beaucoup d'arbres à terre, dangereusement penchés ou tout simplement gênants. D'autre part il devient impératif d'effectuer des coupes de sélection afin de permettre aux arbres sains de se développer.

Certes, ces coupes de sélection ne sont pas très productives sur le plan du volume de bois qu'elles dégagent, mais elles sont nécessaires. Les personnes présentes en sont conscientes et s'engagent à procéder à ces coupes d'éclaircissement sur leurs zones.

Les travaux forestiers que nous avons engagés cette année sur le parc à chèvres, n'ont pas pu aller au bout de la parcelle en raison de la forte densité d'arbres couchés. Après visite sur le

terrain, il est convenu que MM LATASTE, JACQUET et MEZIANE continueront d'exploiter cette zone pour la rendre accessible.

Il ya également du travail dans le centre du Bois et à la périphérie Ouest. Pour cette dernière zone, il conviendrait de tracer des chemins d'accès aux coupes afin de pouvoir évacuer le bois. Nous essaierons de rentrer en contact avec les propriétaires riverains du Domaine afin d'avoir la possibilité de couper en périphérie de notre propriété. Par exemple il serait intéressant de nettoyer la lisière Est enclavée entre le fond du parc à chèvres et le lot 25

### **Entretien et coupes 2012-2013 :**

Les personnes ci-dessous se sont déclarées désireuses de procéder à des coupes pour la saison 2012-2013, elles sont habilitées à le faire à condition de respecter les règles précédemment énoncées.

- Lot 5 : M. SEGERAL
- Lot 7 : M. JORIGNÉ
- Lot 15 : M. GERARD
- Lot 22 : M. TODERO
- Lot 24 : M. LAGUIONIE
- Lot 27 : Mme COULOMME-LABARTHE
- Lot 32 : M. BOUINEAU
- Lot 33 : M. MARBACHER
- Lot 37 : M. JACQUET
- Lot 39 : M. LATASTE
- Lot 52 : M. REDON
- Lot 57 : M. CALISTO
- Lot 74 : M. LOBRE
- Lot 78 : M. MEZIANE

Les personnes présentes après avoir déclaré les lieux souhaités de leurs coupes ont ensuite effectué une reconnaissance sur le terrain. Les arbres à abattre seront marqués par les responsables des coupes sur leurs zones respectives.

Le plan des zones de coupes figurant en annexe est le résultat de ce travail.

Le secrétaire,  
Patrick LAGUIONIE



